

Étude scénographique des fêtes en faveur de l'abolition de l'esclavage en France (février - juillet 1794)

Caroline Crouin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/2123>
DOI : 10.4000/ahrf.2123
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2005
Pagination : 55-77
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Caroline Crouin, « Étude scénographique des fêtes en faveur de l'abolition de l'esclavage en France (février - juillet 1794) », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 339 | janvier-mars 2005, mis en ligne le 15 mars 2008, consulté le 13 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/2123> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.2123>

Ce document a été généré automatiquement le 13 mai 2023.

Tous droits réservés

Étude scénographique des fêtes en faveur de l'abolition de l'esclavage en France (février - juillet 1794)

Caroline Crouin

- 1 Comment le décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviôse an II - 4 février 1794 fut-il accueilli en France ? Comment mesurer l'impact de cet événement sur les citoyens de la métropole ? S'intéresser aux répercussions de cet acte est important, car l'abolition de l'esclavage fut un événement tout à fait représentatif de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen ; en effet, il s'agissait d'une application concrète des principes énoncés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Rendre compte de la manière dont le décret fut reçu par la population nous aide à mesurer l'importance de ce moment et découvrir que la liberté des esclaves ne laissa pas les gens indifférents, bien au contraire. Les fêtes constituent un point de départ original pour observer les réactions populaires à l'annonce de la liberté générale dans toutes les colonies françaises. Les sources sont particulièrement abondantes à ce sujet : archives parlementaires, journaux, papiers du Comité d'instruction publique révèlent que des fêtes, nombreuses, furent organisées pour célébrer l'abolition de l'esclavage, soit autant d'indices qui prouvent que ce décret fut un acte majeur de la Révolution.
- 2 Avant d'en venir aux fêtes consacrées à la liberté générale dans les colonies, il est nécessaire de rappeler ce que pouvait représenter la fête révolutionnaire dans les esprits contemporains pour mieux apprécier leur portée et leur force. Tout d'abord, la fête nous donne une meilleure connaissance de l'homme dans sa vie sociale, il ne s'agissait pas seulement d'un divertissement : les autorités, les sociétés populaires, les citoyens n'organisèrent pas des fêtes au hasard, bien au contraire. Si les gens avaient choisi de se réunir, c'est parce qu'un événement important venait de se produire et l'on voulait alors, au moyen de la célébration festive, entretenir et préserver le souvenir de cet instant, faire revivre au travers de la fête un acte symbolique, politique, primordial et dans le cas présent fondateur. Ainsi, pendant la Révolution, la fête fut chargée de significations, elle avait un but tout aussi symbolique que politique ; politique parce

qu'elle était un moyen de propager des idées révolutionnaires, d'enseigner des principes aux gens.

- 3 En l'état actuel de nos connaissances, nous avons pu dénombrer trente-sept fêtes organisées en France pour célébrer l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises entre pluviôse et thermidor an II / janvier - juillet 1794 ¹. Nombre tout à fait significatif qui démontre l'impact retentissant de cet acte ². D'après la carte, la répartition géographique de ces fêtes n'est pas sans importance, et l'on notera que les départements du Centre, de l'Ouest, du Sud-Ouest, de même que l'Isère et le Mont-Blanc sont représentés. Nous pouvons toutefois constater qu'il y a une certaine concentration dans le nord / nord-ouest de la France (les départements de l'Eure, du Calvados et de la Seine-Inférieure rassemblent à eux seuls 7 fêtes sur 37). Comment expliquer cette concentration ? Dans une étude sur les fêtes J.-C. Halpern s'interroge à ce propos : « Relations plus étroites entre communes ou entre sociétés, engagement politique plus intense, actions plus déterminées d'une représentation du pouvoir central, ou bien sensibilité plus grande au problème de l'esclavage des Noirs ? » ³, soit autant de pistes intéressantes.
- 4 Nous avons retrouvé les comptes rendus de dix-neuf de ces trente-sept fêtes. En effet, les communes de Bernay, Bordeaux, Bouleternère, Bourg-Régénéré, Bourgoin, Bourg-sur-Rhône, Commune-Affranchie (Lyon), Fontenay-le-Peuple, Havre-Marat, Limoges, Montereau, Orbec, Paris, Provins, Rouen, Châlons-sur-Marne, Brest et Pontgibaud firent des rapports sur ces fêtes, rapports qu'elles diffusèrent par la suite. Ces récits émanent de sources assez diverses.
- 5 Nous avons retrouvé la fête célébrée à Commune-Affranchie dans le *Journal des deux départements de Rhône et Loire* ⁴. Celle de Bouleternère dans le même *Journal des deux départements de Rhône et Loire* ⁵. Pour Orbec, nous disposons du compte rendu envoyé à la Convention nationale et consigné dans les *Archives parlementaires* ⁶. De même pour Bernay dont le rapport de la fête fut envoyé à la Convention nationale et se trouve consigné dans les *Archives parlementaires* ⁷, et même chose pour Rouen qui envoya un extrait du registre des délibérations de la commune daté du 10 ventôse - 28 février 1794 qui relatait le déroulement de la fête dans sa totalité et qui fut lu devant toute l'Assemblée des députés ⁸. La fête célébrée à Bourg-Régénéré a été racontée dans le *Journal de Paris National* ⁹. La fête de Bourgoin nous est connue par les *Archives parlementaires* ¹⁰, et grâce aux papiers du Comité d'instruction publique ¹¹. Pour ce qui est de la fête organisée à Bordeaux, nous disposons de quantité de sources, plus particulièrement des journaux : *Le Batave ou le Nouvelliste Étranger* ¹², *Le Mercure Universel* ¹³; *Le Rougyff ou le Franc en Vedette* ¹⁴, et enfin *Le Journal de la Montagne* ¹⁵. Pour ce qui concerne la fête du Havre-Marat, nous nous sommes reportés aux Archives Municipales du Havre dans lesquelles nous avons retrouvé un compte rendu détaillé de la « Fête de l'affranchissement des hommes de couleur » ¹⁶. Même démarche pour Bourg-sur-Rhône dont nous avons retrouvé un rapport de la célébration dans les Archives municipales de Bourg-Saint-Andéol ¹⁷, et pour Fontenay-le-Peuple dont nous pouvons lire le compte rendu dans le registre des délibérations du Conseil Municipal ¹⁸. La fête de Châlons-sur-Marne quant à elle a fait l'objet d'une petite brochure d'une dizaine de pages environ : il s'agit du « Précis de la fête qui a eu lieu à Chaalons-sur-Marne [sic], le 20 ventôse pour célébrer l'abolition de l'esclavage des Nègres » ¹⁹. Nous avons également découvert qu'il existait une relation de la fête qui eut lieu à Provins dans le registre des délibérations de la société populaire de Provins à la séance du 3 ventôse an II - 21 février 1794 ²⁰. Pour

les deux fêtes qui furent célébrées à Brest, nous ne disposons que du rapport fait par Édouard Poncet à la Société populaire de Brest le 25 prairial an II - 13 juin 1794 ²¹. Pour Limoges, nous disposons du compte rendu de la fête retranscrit dans l'ouvrage de Jean Levet ²². Enfin pour Paris, les sources ne manquent pas et l'on trouve quantité de renseignements dans les *Archives parlementaires* et dans les journaux.

- 6 Les fêtes qui célébrèrent l'abolition de l'esclavage présentent des caractères communs dans les gestes et les mises en scènes laissant apparaître un schéma directeur organisant les célébrations selon une forme ritualisée qui n'exclut pas pour autant des spécificités propres à chaque lieu. Dressons un tableau général de ce rituel ; le cérémonial s'organisait en moments, comme une succession de scènes réglées n'excluant pas pour autant la spontanéité et les imprévus. Ces moments ne se succédaient pas forcément dans le même ordre selon les fêtes, mais ce qui est essentiel c'est qu'ils y figuraient à peu près tous.

7 Il s'agit donc de préciser ces moments successifs.

8 **1. La fête prenait tout d'abord la forme d'un cortège**

9 Il s'agissait d'une marche en direction d'un lieu symbolique comme le temple de la Raison. Ce temple pouvait être une église transformée en temple de la Raison, mais les « voûtes célestes » pouvaient aussi servir de décor à un rassemblement en extérieur.

10 - À Bernay : « [...] Tout le cortège se rendît dans cet ordre à la place de l'Arbre de la liberté ; [...] On se remît en marche dans le même ordre et l'on s'avança vers l'autel de la Patrie placé sur une élévation qui domine Bernay. [...] De là, on se rendît dans le même ordre au temple de la Liberté et de l'Égalité » ²³.

11 - À Bordeaux : « [...] Telle avait été la marche du cortège depuis le club national jusqu'au temple ; nous tenions chacun sous les bras un noir ou une négresse ; Tallien était à la tête. Il régnait un air de gravité et de décence analogue au sérieux de la tête [...] » ²⁴.

12 - À Bourg-Régénéré : « [...] Le ciel était si beau que l'on a pris la grande voûte pour servir de Temple de la raison. Arrivés sur l'Esplanade, on a formé un carré ; les Citoyennes rangées entre les haies des guerriers, ressemblaient à un parterre émaillé de fleurs : le coup d'œil était frappant. [...] Un roulement de tambour se fait entendre, chacun reprend sa place, et la marche continue en chantant [...] » ²⁵.

13 - À Bourgoin : « [...] Le peuple s'est divisé en trois détachements, la masse du peuple marchant sur la même ligne et marquant les trois objets de la fête. [...] Le cortège s'est rendu sur la place d'arme ou chaque groupe a pris la place qui lui était indiqué [...] » ²⁶.

14 - À Commune-Affranchie : « [...] Le cortège s'est mis en marche sur les dix heures. [...] Je ne t'ai pas encore dit, mon ami, tout ce qui embellissait, tout ce qui vivifiait cette marche sublime ; [...] enfin, un groupe enchaîné de nègres des deux sexes. Tu sauras bientôt pourquoi ils se trouvaient là ; c'était au milieu de cette partie intéressante du cortège que se trouvaient les Représentants du peuple ; ils semblaient avoir choisi avec complaisance une place qui les rapprochait de la partie la plus respectable de ce même peuple qu'ils ont l'honneur de représenter [...] » ²⁷.

15 - Au Havre-Marat aussi : « [...] Le cortège, précédé des membres de la société populaire, comprend, outre les autorités civiles et militaires, des groupes de vieillards et de jeunes citoyens, de femmes vêtues de blanc, de cultivateurs et des artisans portant leurs instruments de travail, et, dans le contexte des guerres révolutionnaires, " un trophée de machines chimiques représentant le procédé de l'extraction du salpêtre ", des

volontaires armés et des gardes à cheval. Parti de la place de la Fraternité, il rejoint la place du Quartier militaire : « là était une troupe de citoyens et citoyennes de couleur rassemblés dans une enceinte en forme de berceau, fermée par des guirlandes en feuille de lierre, figurant les chaînes de l'esclavage [...] »²⁸.

16 - À Orbec : « Le conseil général de la commune d'Orbec étant assemblé en la maison commune sur les 11 heures du matin, pour la célébration de la fête civique qui doit avoir lieu ce jourd'hui, relative à l'abolition de l'esclavage des hommes de couleur, sont entrés les membres du tribunal de paix, du Comité de surveillance, des anciens députés de la Société populaire et montagnarde de cette commune, qui tous ont été invités à assister à la fête. Étant ainsi réunis, le cortège a descendu et mêlé sa voix à celle du bataillon de la garde nationale, auquel s'étaient joints les gendarmes nationaux pour répéter les cris de vive la Montagne, vive la liberté et l'égalité. Le cortège étant entré au centre du bataillon, il a été conduit au temple de la Raison [...] »²⁹.

17 - À Rouen : « [...] Le cortège précédé et suivi d'un grand nombre de citoyens qui participaient à cette fête civique, s'est rendu sur les 9 heures 3/4 à l'hospice où un arbre a été élevé à la Liberté [...] »³⁰.

18 - À Pontgibaud : « [...], les sociétaires ont commencé par chanter des hymnes à la liberté ; de suite, ils sont sortis, au bruit des tambours, du temple de la raison, en répétant pendant la promenade civique les mêmes airs et les cris joyeux de vive la Liberté, vive la République, vive la Convention nationale ! »³¹.

19 - À Fontenay-le-Peuple : « [...] Le cortège composé de la totalité des citoyens et citoyennes de la commune et des commissaires, des sociétés populaires, des cantons, du district, est parti de la place de la Révolution en chantant des couplets patriotiques [...] »³².

20 **2. Ensuite un représentant du peuple ou une personne représentative prenait la parole :**

21 - À Bernay, ce fut un homme de couleur qui prit la parole et raconta les souffrances endurées par lui et ses compagnons.

22 - À Bordeaux : « La liberté des gens de couleur est un grand acte d'humanité et de justice. Quoi, parce que la nature a mis une couche de noir de plus sur la peau de certains hommes que sur la nôtre, nous nous croirons en droit de les réduire à l'avilissement de l'esclavage ! Ils sont hommes, et en cette qualité ils ont des droits sacrés et imprescriptibles. Ils étaient malheureux, et à ce titre ils méritaient nos égards, nos respects. Les principes étaient nécessairement méconnus dans un gouvernement vicieux et corrompu, où une foule de distinctions absurdes faisaient, en dernière analyse, refluer sur les classes inférieures, les rebuts, les vexations, l'oppression de tous les autres. Mais sous un gouvernement républicain, l'homme quel qu'il soit, est assuré de recouvrer ses droits et sa dignité. Que le froid égoïste, que le spéculateur avide et cruel ne s'alarme point de la liberté des gens de couleur ; la terre n'est jamais plus féconde que lorsqu'elle est cultivée par des mains libres. L'esclavage anéantit les facultés physiques et morales. Que ne feront point désormais pour la république française, des hommes qu'elle a arrachés à la honte et au malheur »³³. Ce discours fut prononcé par le représentant du peuple Tallien, discours énergique qui exprime bien le postulat de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui posa le principe selon lequel la philosophie du droit naturel est universelle et intemporelle, ce

qui sous-entend que ces principes de droit naturel sont imprescriptibles et inaliénables quels que soient la couleur de la peau ou le pays d'origine.

- 23 - À Bourg-Régénéré : « [...] De retour au cirque, lecture faite des lois et de quelques discours énergiques [...] »³⁴.
- 24 - À Bourgoin³⁵, ce fut le maire qui prononça un discours dans lequel il put exposer les motifs de la réunion. Rappelons que la fête organisée à Bourgoin célébra à la fois l'abolition de l'esclavage et la mémoire des martyrs de la liberté. En effet, il est important de noter que certaines de ces fêtes célébrèrent plusieurs événements à la fois, ainsi la célébration de la liberté des citoyens de couleur dans les colonies se vit associer à d'autres faits marquants comme la mort du « tyran », l'hommage rendu aux « martyrs de la liberté » comme Marat, Lepelletier et Chalier, ou encore il pouvait s'agir d'une fête marquant l'attachement du peuple et son adhésion à la politique globale du gouvernement révolutionnaire, fête au cours de laquelle les citoyens n'oublièrent pas de rendre hommage au décret du 16 pluviôse an II - 4 février 1794.
- 25 - À Commune-Affranchie, ce fut le citoyen Dorfeuille qui intervint après la lecture devant le peuple assemblé du décret du 16 pluviôse an II - 4 février 1794 : « Républicains, Vous venez de l'entendre avec enthousiasme ce décret consolateur, ce décret digne du peuple-dieu dont il émane, ce décret digne de la montagne qui lutta si longtemps pour l'arracher aux ennemis de la nature humaine [...] »³⁶.
- 26 - Au Havre-Marat : « [...] Après un discours et l'exécution de divers hymnes patriotiques, le cortège se remet en marche ; sur la place de la révolution enfin, un bûcher consume “ le simulacre impur de la Royauté et les hochets du fanatisme ” [...] »³⁷.
- 27 - À Orbec, signalons un important discours du citoyen Dumoncel ; son allocution fut envoyée à la Convention, en voici un extrait :
- « Citoyens,
Le jeu de la nature, qui s'est amusé à faire des hommes noirs sur une partie du globe avait enfanté bien des systèmes. Les anatomistes ont disputé longtemps sans se mettre d'accord, mais du moins leurs disputes et leurs erreurs ne compromirent point les droits de l'humanité. Il en a été bien autrement des théologiens, accoutumés à faire tourner tout au profit de cette puissance formidable avec laquelle ils faisaient trembler le genre humain. Ils dénaturèrent l'ouvrage simple de la nature, ils supposèrent artificieusement que les jeux étaient des prodiges surnaturels et que les variétés étaient des miracles faits exprès. Abusant de la crédulité des peuples, ils vinrent à bout à force de mensonges, de leur faire croire que s'il existait une race d'hommes noirs, c'était pour venger le fratricide commis par le fils du premier homme, ils débitèrent que c'était de Caïn que les nègres étaient descendus. Voilà, citoyen, le précis de ce que l'histoire nous apprend de l'origine de l'esclavage des nègres [...] »³⁸
- 28 - À Paris, enfin, où le représentant de la Commune de Paris, Chaumette, fit une allocution³⁹ qui mériterait à elle seule tout un développement. On peut affirmer que le discours de Chaumette fut une référence et inspira bien des discours prononcés à l'occasion de ces fêtes.
- 29 - À Pontgibaud, où le citoyen Annet Paty termine son discours de la manière suivante : « [...] Vous êtes donc libres, braves américains ! Ô mer, ô vaste océan ! Pourquoi nous priver du doux plaisir d'embrasser nos frères, de les presser contre notre cœur, de les porter en triomphe entre nos bras, d'aller dans les plages sauvages qu'ils habitent, planter avec eux l'arbre de la liberté, l'arroser ensemble d'une libation fraternelle [...] »⁴⁰.

- 30 - À Rouen aussi, où plusieurs personnalités prirent successivement la parole : le maire, l'agent national Poret, ainsi que le citoyen J.-B. Padeloup, employé de l'hospice, et on notera surtout l'intervention d'un nouveau citoyen de couleur : « Un nouveau citoyen de couleur se présente également à la tribune, pour exprimer le témoignage des sentiments de reconnaissance qu'il éprouve ainsi que ses compatriotes ; et le substitut de l'agent national fait lecture du discours qu'il devait prononcer [...] »⁴¹.
- 31 - ~~En~~À Fontenay-le-Peuple : « [...] il a été prononcé par le maire et quelques autres citoyens, des discours analogues à la fête [...] »⁴².
- 32 - Et enfin à Montereau, où les citoyens assemblés dans le temple de la Raison lors de la cérémonie du 30 pluviôse an II - 18 février 1794 ont pu entendre le très beau discours prononcé par le citoyen Rouère dont voici un extrait : « [...] aussi de quelle indignation, de quelle horreur, ne sommes-nous pénétrés, citoyens, lorsque nous voyons nos frères, qui ne diffèrent de nous que par la couleur, courbés sous le poids des fardeaux les plus pesans, réduits à la condition des bêtes, et plus malheureux qu'elles ? »⁴³.

33 3. La présence de symboles

- 34 La montagne, l'arbre de la liberté, le bonnet phrygien étaient indissociables de ces fêtes ; en effet, on retrouve dans toutes ces célébrations la présence d'au moins un de ces symboles, pour ne pas dire tous. On remarque la présence de l'arbre de la liberté dans toutes les cérémonies ; la plus marquante d'entre elles se déroula à Bouleternère, petit village des Pyrénées-Orientales. Pour commémorer cet acte important, les membres de la Société populaire décidèrent de planter un arbre, geste que l'on retrouve dans la plupart des fêtes, mais l'arbre de Bouleternère se démarque de tous les autres, voici pourquoi :

« La Société Montagnarde de Boule Ternerre [sic] au rédacteur.

Les Braves du camp de Boule Ternerre réunis aux sans-culottes de notre commune viennent de célébrer par une fête républicaine, l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Devant la porte de la salle de nos assemblées, a été planté un bel arbre avec ses racines pour perpétuer une époque si glorieuse à la convention nationale de France. Le cerisier a eu la préférence, comme le plus propre à figurer l'égalité des couleurs ; cet arbre, en effet fournit également à tous les fruits qui le décorent, le suc nourricier que la terre lui prodigue, et ses fruits présentent à la fois les trois couleurs fondamentales qui distinguent les hommes, les blancs, les mulâtres et les noirs. Nous l'avons préféré au mûrier comme montagnard et plus durable ; ce symbole vivant de l'égalité s'est élevé aux cris de vive la liberté ! Vive la montagne ! Vive la république démocratique, une et indivisible ! Périssent tous les rois, tous les despotes, tous les ennemis de l'égalité ! Un repas frugal a été précédé, coupé et suivi de chants patriotiques. Nous te prions citoyen rédacteur de faire connaître nos sentiments à tous nos frères de la république.

Salut et fraternité, COMALIS, président, ROLLAND, secrétaire. »⁴⁴

- 35 La plantation de cet arbre qui symbolisait l'égalité de tous les hommes fut remarquable et rappelait le drapeau de l'égalité de l'épiderme où figuraient un blanc, un noir et un métis⁴⁵. L'inventivité de cette fête est frappante : la cerise qui mûrit et passe d'une teinte claire qui rougit avant de foncer symbolisait l'unité du genre humain. Il est fréquent de voir associer l'abolition de l'esclavage à la plantation d'un arbre de la liberté : les comptes rendus mentionnent cet arbre pendant les festivités comme à Bernay et à Pontgibaud où les citoyens s'étaient réunis autour d'un arbre de la liberté, à Bourgoin où un arbre de la liberté fut planté au cours de la célébration, et enfin à Rouen un arbre fut élevé et couvert du bonnet rouge.

36 La représentation de la Montagne se retrouve fréquemment dans toutes ces fêtes. Lors de ces célébrations, la Montagne fut présente de deux manières différentes : on entendît souvent à l'occasion de ces rassemblements populaires des cris scandés comme « Vive la Montagne ! », « Vivent les vrais Montagnards ! ». Mais la Montagne fut aussi présente physiquement, c'est-à-dire qu'elle était mise en scène, comme décor. Ce fut le cas à Bordeaux : « [...] Il avait ^[46] à ses côtés, pendant la cérémonie, deux hommes de couleur, la montagne semblait une fourmilière, où les blancs et les noirs, hommes et femmes étaient mêlés pêle-mêle [...] » ; à Brest on trouve également le même genre de mise en scène : « [...] Enfin on arrive sur la place spacieuse de la liberté au milieu de laquelle est figurée une montagne [...] du sein même de la montagne s'élève un arbre de la liberté dont les rameaux verdoyants ombragent ce qui l'entoure »⁴⁷. Enfin dans un numéro précédent du *Journal Républicain des deux départements de Rhône et Loire*⁴⁸, le rédacteur publia des instructions relatives à l'ordre de la marche de la fête organisée le 20 ventôse an II - 10 mars 1794 à Commune-Affranchie, instructions qui montrent bien le rôle que joua la Montagne dans la fête. Voici quelques extraits :

« [...] Le groupe des sans-culottes portant la table des droits de l'homme, et les membres de la société populaire, sortiront du rang, avec les citoyens porteurs des bustes, et accompagneront les représentants du peuple sur le haut de la Montagne. Le citoyen qui, dans l'ordre de la marche, sera porteur du Niveau emblème de l'égalité, se détachera du groupe dont il fera partie ; ira se mettre en tête du groupe des esclaves, et se portera avec eux jusqu'aux pieds de la Montagne, en face de la table des droits de l'homme.

Un Roulement Général des tambours donnera le signal du plus profond silence.

Le décret qui prononce l'anéantissement de l'esclavage, sera proclamé.

Les sans-culottes formant le groupe porteur des droits de l'homme, s'élanceront avec précipitation jusqu'au bas de la Montagne, brisent les fers des esclaves, les conduisent en triomphe jusqu'au sommet, où ils sont serrés dans les bras des Représentants du Peuple et des sans-culottes, au bruit de l'artillerie.

Au signal donné par le Général, les militaires, porteurs des piques, les réuniront à la Montagne, en faisceau d'union ; autour duquel les hommes de toutes les couleurs formeront des chaînes de danse.

Après le temps nécessaire donné à l'effusion de tous les cœurs, il sera fait un deuxième roulement, signal du silence universel ; il sera prononcé un discours, qui sera suivi de plusieurs hymnes patriotiques, analogues à la fête.

Cette fête sera terminée par un banquet civique, et par des danses qui s'exécuteront autour de la Montagne.

Commune-Affranchie, 17 ventôse, l'an deuxième de la république démoc. une et indivisible. Pour approbation

Les représentants du Peuple, Fouché de Nantes, Laporte, Meaulle. »

37 Remarquer que la Montagne fut présente lors de ces festivités c'est rappeler qu'elle était favorable à l'abolition de l'esclavage, et mit alors tout en œuvre pour que cette abolition devienne effective, contrairement à ce que pense Yves Bénot pour qui l'abolition de l'esclavage n'aurait pas été une préoccupation majeure de la Montagne⁴⁹. Pour renforcer cette idée, il suffit de noter le nombre de fêtes où apparaissaient des représentations de la Montagne et les mots d'ordre « Vive la Montagne ! » : sur dix-neuf comptes rendus de fêtes, on note à neuf reprises soit la présence de la Montagne dans le décor (Bordeaux, Brest et Commune-Affranchie), soit le mot d'ordre « Vive la Montagne » (Bouleternère, Châlons-sur-Marne, Orbec et Rouen) ou « Vive les vrais Montagnards » (Bourg-Régénééré) ; enfin, à Limoges des hymnes à la gloire de la Montagne sont chantés par les citoyens assemblés.

38 Notons que les symboles que sont l'arbre de la liberté, la Montagne, le bonnet phrygien, furent associés aux célébrations de l'abolition de l'esclavage. Tout d'abord symboles de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen pour marquer la victoire sur le despotisme, la royauté et la tyrannie, ils devinrent ceux de l'abolition de l'esclavage. Rappelons-nous la plantation de l'arbre de la liberté à Bouleternère qui fut à cette occasion associée étroitement à la liberté des nouveaux citoyens de couleur. Une scène similaire se déroula à Châlons-sur-Marne, toutefois le symbole qui se trouva associé cette fois-ci à l'abolition de l'esclavage fut le bonnet phrygien : « Chaque groupe ayant pris la place qui lui était indiqué, le Représentant du Peuple Pflieger [...] fit asseoir deux citoyens de couleur à ses côtés. Alors un membre de l'assemblée observe que l'un d'eux n'était point décoré du bonnet de la liberté ; il montre à la tribune, et dit à Pflieger : La Convention nationale ayant affranchi des peuples entiers qui sont nos frères, rien ne peut mieux immortaliser ce sublime décret que de décorer toi-même notre frère du bonnet que je mets entre tes mains »⁵⁰.

39 Ainsi, on retrouve une fois encore un symbole fort de la Révolution associé à l'abolition de l'esclavage. Le bonnet de la liberté est en quelque sorte mis en scène dans un geste très démonstratif : un représentant du peuple coiffe la tête d'un nouveau citoyen de couleur du fameux bonnet rouge. Notons d'ailleurs que ce bonnet fut fréquemment rattaché à l'abolition de l'esclavage, notamment dans un collage⁵¹ où un vrai bonnet de la liberté avait été posé sur une aquarelle qui symbolisait la proposition d'alliance entre la révolution en France et celle dans les colonies.

40 **4. La séance de l'abolition de l'esclavage à la Convention nationale du 16 pluviôse an II - 4 février 1794 fut rejouée dans les fêtes.**

41 - À Bernay : « [...] Là, la déesse de la Liberté annonça aux hommes de couleur que les législateurs français avaient vengé l'humanité si longtemps outragée, et à l'instant même elle brisa leurs fers [...] »⁵².

42 - À Commune-Affranchie comme l'indiquent les instructions publiées dans le *Journal Républicain des deux départements de Rhône et Loire* (voir plus haut).

43 - À Bourgoin : « [...] Quatre nègres portant des chaînes marquaient le deuxième groupe de la fête. La déesse a donné le spectacle de leur délivrance en rompant leurs chaînes [...] »⁵³.

44 Le fait de rejouer cette scène marquait bien la volonté des organisateurs de donner à ce décret de la Convention toute l'importance qu'il revêtait en mettant en avant sa portée et en exposant aux yeux de tous la fraternité, l'unité du genre humain et l'égalité des droits.

45 **5. Dans ces fêtes on retrouve en quelque sorte une matérialisation de la devise Liberté - Égalité - Fraternité**

46 Cette matérialisation, on la retrouve dans le partage des émotions (embrassements, effusions, danses, chants) et de la nourriture (repas ou banquet civique) et par la présence physique ou la lecture de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

47 - À Bordeaux : « [...] Sur un lieu apparent étaient deux gens de couleur qui portaient en triomphe la Déclaration des droits [...] Son discours fini, Tallien a donné l'accolade à ses voisins ; l'un d'eux était vraiment intéressant ; il n'avait pas levé les yeux de dessus le représentant, tout le temps qu'il avait parlé. Quand ce fut à son tour d'embrasser, il le serra dans ses bras pendant un quart d'heure, je crus qu'il ne voudrait plus s'en dessaisir. Ce brave homme là était attendri jusqu'aux larmes, et toute l'assemblée a

partagé sa vive émotion. [...] Au sortir de là, nous nous sommes tous rendus à l'hôtel Franklin, on y avait préparé un repas républicain [...] »⁵⁴.

- 48 - À Bourg-Régénéré : « [...] A l'instant on plante une pique surmontée d'un bonnet, et les hommes et les femmes, et les nègres et les blancs l'entourent ; on se presse, on s'embrasse, les mains s'unissent, les rangs se brisent, et l'on danse au son du tambour et des musettes ; la joie était générale. Un roulement de tambour se fait entendre, chacun reprend sa place, et la marche continue en chantant. De retour au cirque, lecture faite des lois et de quelques discours énergiques, on annonce qu'après le repas les Musiciens et les musettes se rendront à l'esplanade pour y finir par des danses cette belle journée. On se prépare, et deux heures après, réunis de nouveau, la soirée s'est passée en promenades et en danses ; la fraternité et l'égalité présidaient partout. »⁵⁵
- 49 - À Commune-Affranchie : voir l'ordre de la marche retranscrit plus haut, où l'on retrouve la présentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les effusions et le banquet civique.
- 50 - À Bernay : « Ces esclaves redevenus hommes manifestèrent leur joie et leur reconnaissance par les mouvements les plus expressifs et par des danses à leur manière. »⁵⁶
- 51 - À Pontgibaud : « Les citoyens et citoyennes, tant de la commune que de la campagne, sont venus avec empressement partager l'allégresse commune. [...] Les citoyens et citoyennes électrisés de ce feu du plus pur civisme, ont repris en chantant le chemin du temple de la raison [...] »⁵⁷
- 52 - À Brest, où le 30 prairial Prieur de la Marne organisa un banquet au cours duquel un poète rend hommage à la liberté retrouvée des citoyens de couleur. Nous avons à cette occasion deux manifestations significatives : d'une part, le banquet qui symbolise la fraternité et, d'autre part, le chant dans lequel les citoyens étaient appelés à s'unir aux sans-culottes des colonies⁵⁸. Dans une autre fête célébrée à Brest le 20 prairial - 8 juin, le peuple assiste à une scène remarquable : « Déjà un spectacle nouveau vient frapper tous les yeux : un de ces hommes que la barbare politique de l'Europe réduisait à l'état de bête de somme, un de ces hommes qui naquirent libres et qui cependant furent vendus comme de vils troupeaux ; un noir enfin aujourd'hui citoyen à côté du représentant. Prieur de la Marne le désigne au peuple, demande, après quelques réflexions remplies de sentiments, si on le reconnaît pour frère. Ce mot est à peine achevé que des acclamations affirmatives retentissent de toutes parts et le représentant donne à ce digne africain l'accolade fraternelle »⁵⁹. Nous assistons dans cette scène aux effusions, aux embrassades entre le représentant du peuple Prieur de la Marne et le citoyen de couleur, qui rappelle le moment où les députés avaient donné l'accolade fraternelle aux députés de Saint-Domingue pendant la séance du 16 pluviôse - 4 février.
- 53 - À Châlons-sur-Marne, nous retrouvons également cette accolade entre un représentant du peuple et deux citoyens de couleur : « Après s'être exprimé ainsi il embrassa les deux Noirs ; ensuite celui qui était sous-lieutenant dans la légion Belge, reçut le grade de lieutenant, et le second alors trompette fut élevé au grade de brigadier. Le peuple applaudissant cette scène touchante et sublime fit retentir les airs des cris de joie de vive la République une et indivisible, vive la liberté et l'Égalité, et vive la Montagne [...] »⁶⁰. On assiste dans cette célébration aussi à des manifestations de joie, et à une redite de la séance du 16 pluviôse - 4 février avec le baiser fraternel.

- 54 - À Pontgibaud aussi un banquet fut organisé : il s'agissait d'un banquet d'égalité.
- 55 Le rituel marqua fortement le déroulement de ces cérémonies en l'honneur de l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. En étudiant de près les similitudes qui existaient entre ces festivités, de nouveaux éléments se sont révélés à nous. Ils concernent la présence des citoyens de couleur à ces célébrations, et de fait leur présence en métropole.
- 56 **6. La lecture de ces sources est tout à fait révélatrice de la présence des citoyens de couleur en France.**
- 57 Grâce à ces comptes rendus, nous disposons d'informations inédites sur la participation des citoyens de couleur à ces réunions citoyennes qu'étaient les fêtes. En effet, nous apprenons grâce à ces récits de fêtes que le nombre de citoyens de couleur qui participèrent à ces célébrations est loin d'être négligeable. La présence d'hommes, de femmes et d'enfants de couleur est attestée dans la plupart des témoignages que nous avons retrouvés :
- 58 - À Bernay, le 30 pluviôse an II - 18 février 1794, la présence de citoyens de couleur est attestée par la description de la fête civique envoyée à la Convention le 6 germinal an II - 26 mars 1794, dont voici un extrait : « Là, la déesse de la Liberté annonça aux hommes de couleur que les législateurs français avaient vengé l'humanité si longtemps outragée, et à l'instant même elle brisa leurs fers. Ces esclaves redevenus hommes manifestèrent leur joie et leur reconnaissance par les mouvements les plus expressifs et par des danses à leur manière. L'un d'eux prit la parole et fit une peinture touchante de ce qu'ils avaient enduré, lui et ses compagnons d'infortune, un autre chanta des couplets inspirés par l'ivresse que lui causait un changement si subit et si inattendu [...] »⁶¹
- 59 - À Bourg-Régénéré, le 20 ventôse an II - 10 mars 1794, autorités constituées, paysans, représentants de la Garde Nationale et des Hussards, ainsi que des bataillons du Jura et des Basses-Alpes se rassemblèrent pour cette occasion. Parmi eux, on a pu constater la présence et la participation active des citoyens de couleur : « [...] des chars placés de distance en distance, sur lesquels étaient portées [...] des Nègresses allaitant des enfants blancs et des blanches allaitant des noirs ; [...] À l'instant on plante une pique surmontée d'un bonnet, et les hommes et les femmes, et les nègres et les blancs l'entourent [...] »⁶²
- 60 - À Bourgoin, une fête fut célébrée le 19 ventôse an II - 28 février 1794, et l'extrait tiré des registres de la Société populaire certifie la présence et la participation de citoyens de couleur aux festivités : « [...] Quatre nègres portant des chaînes marquaient le deuxième groupe de la fête ; La déesse a donné le spectacle de deux délivrances en rompant leurs chaînes [...] »⁶³
- 61 - À Commune-Affranchie, le 20 ventôse an II - 10 mars 1794, on sait également que des citoyens de couleur participèrent à la Fête de l'Égalité : « [...] enfin un groupe enchaîné de nègres des deux sexes. Tu sauras bientôt pourquoi ils se trouvaient là ; c'était au milieu de cette partie intéressante du cortège que se trouvaient les Représentants du Peuple ; ils semblaient avoir choisi avec complaisance une place qui les rapprochait de la partie la plus respectable de ce même peuple qu'ils ont l'honneur de représenter. [...]. À peine cette lecture a-t-elle été achevée, que j'ai vu s'avancer vers les Représentants du Peuple ce groupe de nègres dont je t'ai parlé ; et dont les chaînes m'avaient d'abord étonné. J'ai vu ces dignes Représentants s'empresser de les rompre au nom du peuple

français, et ces noirs, devenus français eux-mêmes, exprimer leur reconnaissance par les gestes et les démonstrations de joie accoutumés de leurs pays [...] » ⁶⁴

- 62 - Au Havre-Marat, le 20 ventôse an II - 10 mars 1794, des citoyens de couleur aussi étaient présents : « Après la lecture du décret du [16 pluviôse] la déesse a tendu les bras à nos frères de couleur et leur a donné le baiser fraternel. Les membres du Conseil général les ont accueillis avec les transports d'une joie vraiment républicaine et au milieu des cris sans cesse répétés de Vive la Liberté. Vive l'Égalité. Vive la Montagne ! » ⁶⁵
- 63 - À Bordeaux, le 1er ventôse an II - 19 février 1794, la fête revêtit un caractère très fort ; en effet, le contexte était assez particulier pour cette ville, compte tenu du fait qu'elle fut l'une des capitales négrières et le premier port de commerce avec les Antilles. Il apparaît que la présence des citoyens de couleur dans les festivités organisées à Bordeaux fut particulièrement forte : « [...] Tels sont, mon ami, les principaux traits du discours que le représentant du peuple Tallien prononça hier au temple de la raison. Il avait à ses côtés, pendant la cérémonie, deux hommes de couleur, la montagne semblait une fourmilière, où les blancs et les noirs, hommes et femmes étaient mêlés pêle-mêle. Sur un lieu apparent étaient deux gens de couleur qui portaient en triomphe la déclaration des droits. Telle avait été la marche du cortège depuis le club national jusqu'au temple ; nous tenions chacun sous les bras un noir ou une négresse ; Tallien était à la tête. Il régnait un air de gravité et de décence analogue au sérieux de la tête [...] » ⁶⁶.
- 64 - À Paris aussi des citoyens de couleur étaient présents : on sait notamment qu'une députation de douze membres, représentant l'Assemblée était invitée à participer à la célébration au Temple de la Raison. Dans cette députation, on notera tout particulièrement la présence de Dufaÿ, Belley et Mills, députés de la Partie Nord de Saint-Domingue, le 30 pluviôse an II - 18 février 1794 à Notre-Dame devenue Temple de la Raison, célébration au cours de laquelle le représentant de la Commune de Paris, Chaumette, prononça un discours tout à fait éloquent et dense. D'autre part, il est important de remarquer que Chaumette ne fut pas le seul à prendre la parole : l'intervention de la citoyenne de couleur Lucidor Corbin est à noter : « Peuples Français, le grand jour est arrivé [...] le précieux décret rendu par nos législateurs nous met égaux à tous les autres hommes, nous sommes réunis par les liens de la fraternité, nos chaînes sont brisées pour ne jamais les reprendre [...] » ⁶⁷.
- 65 - À Rouen, où un citoyen de couleur fut invité à prendre la parole au nom de ses frères.
- 66 - À Châlons-sur-Marne, où deux citoyens de couleur étaient présents. Notons que l'on apprend qui ils sont et quelles fonctions ils occupent : il s'agit de soldats dont l'un, sous-lieutenant, fut élevé au grade de lieutenant et l'autre, trompette, reçut le grade de brigadier.
- 67 - À Brest aussi où un citoyen de couleur participa à la fête au côté du représentant en mission Prieur de la Marne.
- 68 - Et enfin à Limoges où un « enfant du nouveau monde » fut invité à participer aux réjouissances civiques.
- 69 Aucun doute, les sources en attestent, les citoyens de couleur furent particulièrement présents au cours de ces différentes cérémonies. Comme nous pouvons le remarquer, leur participation aux festivités se manifesta de différentes manières. Ils n'étaient pas seulement présents physiquement. Le point commun entre toutes ces manifestations

(sans compter Paris, cette fête étant remarquable par son envergure et l'importance du nombre de participants) fut la place particulière et symbolique occupée par les citoyens de couleur : sur les quinze fêtes mentionnées, dix d'entre elles attestent la présence de citoyens de couleur, et quatre de ces fêtes rejouèrent l'abolition de l'esclavage avec la participation active de citoyens de couleur. En effet, on peut voir que la plupart du temps la scène forte fut celle où la déesse de la Liberté ou bien les représentants du peuple, comme à Commune-Affranchie, brisaient les chaînes des esclaves, reprise symbolique de la séance du 16 pluviôse an II - 4 février 1794 où les membres de la Convention décidèrent à l'unanimité la liberté générale dans toutes les colonies françaises.

- 70 Outre le fait que l'abolition de l'esclavage fut rejouée, il semble important de signaler d'autres scènes fortes comme celle qui se déroula à Bourg-Régénéré où l'on vît des femmes noires allaiter des enfants blancs et vice versa, symbole fort de la fraternité humaine contrant l'esclavage et le préjugé de couleur, préjugé rendu absurde par cette scène simple, mais éloquente.
- 71 Il y aussi le cas de Châlons-sur-Marne où l'on décida de l'avancement militaire de deux nouveaux citoyens de couleur : ce geste n'était pas seulement symbolique, mais attestait la volonté des représentants du peuple d'associer ces nouveaux citoyens à la défense de la République et de matérialiser l'alliance entre les sans-culottes de la métropole et les sans-culottes des colonies.
- 72 Nous remarquerons également que leur présence se manifesta par le biais de danses et de chants : il est précisé, notamment dans le compte rendu de fête de Bernay, qu'il s'agit de « danses à leur manière ». On retrouve ces danses ainsi que les chants dans d'autres célébrations ; il est important de le souligner dans la mesure où par l'intermédiaire de ces danses et de ces chants, les citoyens de couleur se faisaient connaître. On peut interpréter cela comme une découverte concrète des citoyens de couleur par les habitants de la métropole ; une découverte de leur culture, qui ne fut pas méprisée, mais qui au contraire fut mise en avant et partagée avec les habitants de la métropole. On peut sans doute y voir un premier échange de culture, un échange égalitaire où la culture de l'autre fut acceptée sans chercher à la dénaturer, mais en essayant de la comprendre en participant aux danses par exemple.
- 73 Les citoyens de couleur participèrent activement : ils furent les acteurs, les danseurs, les chanteurs de ces festivités. N'oublions pas ceux qui assistèrent sans prendre une part active, mais qui furent spectateurs au cortège. D'autres donnèrent à leur participation une autre forme, mais qui fut tout aussi significative : le discours. Dans toutes les fêtes, nous retrouvons cette forme d'expression, et le discours était d'autant plus fort lorsqu'il était prononcé à cette occasion par un homme de couleur ; ce fut le cas à trois reprises : à Bernay comme on l'a lu plus haut, à Rouen et à Bordeaux :
- « [...] Un homme de couleur a exprimé ensuite, dans un discours simple et vrai, toute la reconnaissance qu'ils éprouvaient ; ils ont juré de répandre leur sang pour la nation généreuse qui venait de briser leurs fers ; ils brûlent tous du désir de repasser dans les colonies, pour exterminer les Espagnols et les Anglais [...] »⁶⁸.
- 74 La prise de parole fut une composante significative de ces manifestations ; chaque fête était l'occasion pour les citoyens de s'exprimer et d'échanger. Ainsi lorsqu'un homme de couleur prenait la parole, c'était pour lui une occasion de lever le voile sur les conditions dans lesquelles lui et les siens vécurent dans les colonies, de déclarer en son nom et au nom des siens son alliance avec la Révolution, de révéler les complots ourdis

par les colons, de faire connaître les luttes menées dans les colonies par les esclaves pour conquérir leur liberté et pour combattre les ennemis de la République. Il s'agissait donc d'un moyen d'expression remarquable qui servit ainsi la cause de ces nouveaux citoyens acquis à la liberté.

- 75 La participation active de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants aux réjouissances nous amènent à nous interroger sur la présence des citoyens de couleur en métropole. Peu d'études ont été pour l'instant consacrées à cette question. Grâce à ces fêtes on peut apercevoir la présence de cette population. N'oublions pas que nombreux furent les hommes et les femmes de couleur qui s'impliquèrent dans les débats qui se sont déroulés dans le sein de la Constituante, de la Législative et de la Convention. Citons Julien Raimond qui mena un combat en faveur des libres de couleur et de l'abolition de l'esclavage ⁶⁹. À cela ajoutons le fait que, chaque mois, des citoyens de couleur vinrent à la barre de la Convention pour soutenir la campagne abolitionniste. Ainsi nous avons déjà quelques indications sur la présence des citoyens de couleur en France, sur leurs activités, leurs engagements. Les participations aux réjouissances viennent compléter ces interventions passées et sont autant de nouveaux éléments qui nous indiquent que les citoyens de couleur étaient assez nombreux en métropole, et cela aussi bien à Paris que dans d'autres endroits comme nous le révèlent les comptes rendus détaillés des fêtes. Mais nous sommes encore assez ignorants sur la manière dont ces hommes et ces femmes vécurent en France, de même nous n'avons pas encore pu déterminer qui ils étaient, quelles fonctions, quels métiers ils pouvaient exercer. Nous sommes guère renseignés sur l'attitude que le peuple adopta à l'égard des citoyens de couleur si ce n'est à travers les marques sensibles de fraternité que les comptes rendus de fêtes nous ont permis d'apercevoir en révélant que le peuple avait compris le combat mené par ces hommes et ces femmes de couleur, et pour cause : les deux peuples luttèrent pour conquérir leur liberté. Les fêtes permirent de matérialiser la rencontre des sans-culottes des deux mondes, ceux des colonies et ceux de la métropole qu'un même combat rapprochait.
- 76 Pour conclure sur l'état de nos connaissances au sujet des fêtes célébrées en l'honneur de l'abolition de l'esclavage, notre enquête a permis d'en retrouver trente-sept à l'heure actuelle, ce qui n'exclut pas de nouvelles trouvailles. Nous voudrions ici nuancer certaines interprétations exprimées jusque-là. J.-C Halpern semble vouloir minimiser l'audience comme il le note à propos de Bordeaux: « [...] En dehors de l'assistance de très nombreux hommes de couleur, nous ne sommes guère renseignés sur la participation de la population, qui dut vraisemblablement se limiter, dans cette période tendue aux militants montagnards [...] » ⁷⁰. Il est vrai que si J.-C. Halpern n'a tenu compte que des *Archives parlementaires*, il n'a eu sous les yeux que l'adresse envoyée par le représentant du peuple Tallien, qui n'a donné que quelques indications sur la fête. Mais à la lecture des quotidiens qui ont retranscrit le courrier du citoyen Michel, on constate que les membres de la société ne furent pas les seuls à participer aux festivités, puisqu'il écrit : « Telle avait été la marche du cortège depuis le Club national jusqu'au temple... » ; on peut supposer, à juste titre, qu'une telle procession ne pouvait pas passer inaperçue et que pendant le trajet, des citoyens se sont joints à la suite du cortège. Dans la lettre, on note aussi la chose suivante : « Le soir, spectacle pour et par le peuple, où l'on représenta Paul et Virginie [...] » ⁷¹ là encore, on remarque que les membres de la société et les gens de couleur habitant de la ville de Bordeaux n'ont pas été les seuls à participer à ces réjouissances. Peut-être pouvons-

nous reprocher à J.-C. Halpern l'insuffisance de ces sources ; insuffisance qui a conduit l'auteur à des conclusions hâtives et éloignées de la réalité des réjouissances en l'honneur de l'abolition de l'esclavage.

- 77 Notre enquête sur les fêtes en l'honneur de l'abolition de l'esclavage en est encore à ses débuts. De nombreux aspects méritent d'être approfondis, notamment la participation populaire, la sensibilité à la mise en esclavage des Africains comme à l'apparition du préjugé de couleur en Amérique qui mérite d'être mieux connue, ainsi que la présence notoire de citoyens de couleur en France. Enfin, la chronologie de ces célébrations laisse apercevoir qu'elles eurent lieu sous la Convention montagnarde ; nous n'en connaissons pas une seule après le 9 thermidor an II - 27 juillet 1794. Si la rupture est consommée il faudra s'interroger sur sa signification.

NOTES

1. Signalons que ce nombre est sans doute encore provisoire, puisque les recherches en cours sont susceptibles de faire apparaître de nouveaux lieux de célébrations : archives parlementaires, archives départementales et papiers du Comité d'instruction publique réservent sans doute encore des surprises. Jean-Claude Halpern en a trouvé 22.
2. Jean-Claude HALPERN, « Sans-culottes et ci-devant esclaves », dans *Esclavage, Colonisation, Libérations nationales*, Paris, 1990, pp. 136-143. Voir aussi Florence GAUTHIER, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution, 1789-1795-1802*, Paris, PUF, 1992, pp. 236-239.
3. *Id.*, « Les fêtes révolutionnaires et l'abolition de l'esclavage en l'an II », dans *Les Abolitions de l'esclavage de L.F Sonthonax à V. Schœlcher, 1793, 1794, 1848*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, UNESCO, 1995, pp. 187-199.
4. BNF, LC10-341 (7) : n°29 du 18 ventôse an II-27 février 1794, n°31 du 22 ventôse an II-12 mars 1794.
5. *Id.*, LC10-341 (7) : n°49 du 28 germinal an II-17 avril 1794.
6. *Archives parlementaires* : séance du 3 floréal an II - 22 avril 1794, pp. 157-159.
7. AP, séance du 6 germinal an II - 26 mars 1794, pp. 362-363.
8. AP, séance du 14 germinal an II - 3 avril 1794.
9. BNF, Microfilm MD-80 : n°457 du 13 germinal an II - 2 avril 1794 ainsi que dans les AP : séance du 9 germinal an II - 29 mars 1794.
10. AP, séance du 10 germinal an II - 30 mars 1794, pp. 592-593.
11. Archives nationales : DXXVIII 3, Fêtes Nationales, 1792 - an VI.
12. BNF, LC2-777 : n°377 du 9 ventôse an II-27 février 1794.
13. *Id.*, 8-LC2-563 : n°1084 du 11 ventôse an II-1er mars 1794.
14. *Id.*, 4-LC2-795 : n°85 du 26 ventôse an II-16 février 1794.
15. AN, ADXXa 355 vol. 3 : n°107 du 10 ventôse an II-28 février 1794.
16. Archives municipales du Havre, M, section K, carton 3, liasse 45.
17. AM de Bourg-Saint-Andéol, 1D/25 bis, 30 germinal an II- 19 avril 1794.
18. Archives Départementales de Vendée, E dpt 92, 1D5.

19. AD de la Marne, E supt 5844.
20. Bibliothèque Municipale de Provins, Mss. 185.
21. AM de Brest, LL281.
22. Jean LEVET, *Histoire de Limoges*, tome II, *La Révolution*, Éditions René Dessagne, p. 172.
23. AP, séance du 6 germinal an II - 26 mars 1794, p. 363.
24. *Le Batave ou le Nouvelliste Étranger* n°377 du 9 ventôse an II - 27 février 1794, *Le Mercure Universel*, n°1084 du 11 ventôse an II - 1er mars 1794 ; *Rougyff ou le Franc en Vedette*, n°85 du 26 ventôse an II - 16 février 1794, et enfin *Le Journal de la Montagne*, n°107 du 10 ventôse an II - 28 février 1794.
25. *Journal de Paris National*, n° 457 du 13 germinal an II - 2 avril 1794.
26. AP, séance du 10 germinal an II - 30 mars 1794, pp. 592-593 ; papiers du Comité d'instruction publique : DXXVIII 3, Fêtes Nationales, 1792 - an VI.
27. *Journal des deux départements de Rhône et Loire*, n° 31 du 22 ventôse an II - 12 mars 1794.
28. AM du Havre, section K, carton 3, liasse 45.
29. AP, séance du 3 floréal an II - 22 avril 1794, pp. 157-159.
30. *Ibid.*, séance du 14 germinal an II - 3 avril 1794, p. 70.
31. *Ibid.*, séance du 29 messidor an II - 17 juillet 1794, p. 227.
32. AD de Vendée, E dpt 92, 1D5. Fontenay-le-Peuple était le nouveau nom de Fontenay-le-Comte.
33. *Le Batave ou le Nouvelliste Etranger*, n° 377 du 9 ventôse an II - 27 février 1794 ; *Le Mercure Universel*, n° 1084 du 11 ventôse an II - 1er mars 1794 ; *Le Rougyff ou le Franc en Vedette*, n°85 du 26 ventôse an II - 16 février 1794 ; et enfin *Le Journal de la Montagne*, n°107 du 10 ventôse an II - 28 février 1794.
34. *Journal de Paris National*, n° 457 du 13 germinal an II - 2 avril 1794.
35. AP, séance du 10 germinal an II - 30 mars 1794, pp. 592-593 ; papiers du Comité d'instruction publique : DXXVIII 3, Fêtes Nationales, 1792 - an VI.
36. *Le Journal des deux départements de Rhône et Loire*, n° 31 du 22 ventôse an II - 12 mars 1794.
37. AM du Havre, section K, carton 3, liasse 45.
38. AP, séance du 3 floréal an II - 22 avril 1794, pp. 158-159.
39. À noter le fait qu'il existe deux manuscrits du discours prononcé par Chaumette le 30 pluviôse an II - 18 février 1794, ils ne présentent aucune différence avec le discours imprimé sur ordre de la Convention : AN T/604/1, cote 9e, pièce 13, 9e liasse / AP, séance du 30 pluviôse an II - 18 février 1794, pp. 220-226.
40. AP, séance du 20 messidor an II - 17 juillet 1794, p. 230.
41. *Ibid.*, séance du 14 germinal an II - 3 avril 1794, pp. 70-71.
42. AD de Vendée, E dpt 92, 1D5.
43. AP, séance du 19 germinal an II - 8 avril 1794, p. 323.
44. *Journal Républicain des deux départements de Rhône et Loire*, n° 49 du 28 germinal an II - 17 avril 1794.
45. Florence GAUTHIER, *Triomphe et mort*, *op. cit.*, pp. 217-220, et « Le rôle de la députation de Saint-Domingue dans l'abolition de l'esclavage, 1793-94 », dans *Les Abolitions de l'esclavage*, *op. cit.*, pp. 199-211, a retrouvé le drapeau de l'égalité de l'épiderme créé par la société des citoyens de couleur, drapeau dont l'existence est attestée au moins à Paris depuis mai 1793.
46. Il s'agit du représentant du peuple Tallien.
47. AM de Brest, LL281.

48. *Le Journal des deux départements de Rhône et Loire*, n° 29 du 18 ventôse an II - 27 février 1794.
49. Contrairement aux affirmations non prouvées de Y. Bénot, dans *La Révolution française*, *op. cit.*, voir par exemple pp. 142, 163, 165, 172-174. On trouvera dans F. GAUTHIER, *Triomphe et mort*, *op.cit.*, pp. 220-225, 229-243, la réfutation de quelques-uns de ces préjugés au sujet de la position de Robespierre et de la Montagne.
50. AD de la Marne, E supt 5844.
51. Ce collage appartenait au peintre Auguste Hesse.
52. AP, séance du 6 germinal an II - 26 avril 1794.
53. AN, DXXVIII 3, Fêtes Nationales, 1792 - an VI.
54. *Le Rougyff ou le Franc en Vedette*, n° 85 du 26 ventôse an II - 16 février 1794.
55. AP, séance du 9 germinal an II - 29 mars 1794.
56. *Ibid.*, séance du 6 germinal an II - 26 mars 1794.
57. *Ibid.*, séance du 29 messidor an II - 17 juillet 1794.
58. Cité par Claire BLONDET, « Quand les terroristes font le procès du colonialisme esclavagiste les thermidoriens organisent son oubli », dans *Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage, 1789-1804*, Florence GAUTHIER (dir.), Paris, Société des études robespierristes, 2002, pp. 46-47.
59. AM de Brest, LL281 et cité par C. BLONDET, *art.cit.*, p. 49.
60. AD de la Marne, E supt 5844.
61. AP, t. 87, séance du 6 germinal an II - 26 mars 1794, pp. 362-363.
62. *Journal de Paris National*, n° 457 du 13 germinal an II - 2 avril 1794.
63. AP, t. 87, séance du 10 germinal an II - 30 mars 1794, pp. 592-593. On retrouve la description de cette fête dans les archives du Comité d'instruction publique : DXXVIII 3, Fêtes Nationales, 1792 - an VI.
64. *Journal Républicain des deux départements de Rhône et Loire*, n°31 du 22 ventôse an II - 12 mars 1794.
65. AM du Havre, section, carton 3, liasse 45.
66. *Le Batave ou le Nouvelliste Étranger*, n° 377 du 9 ventôse an II - 27 février 1794 ; *Le Mercure Universel*, n° 1084 du 11 ventôse an II - 1er mars 1794 ; BNF 4-LC2-795, *Rougyff ou le Franc en Vedette*, n° 85 du 26 ventôse an II - 16 février 1794 ; *Le Journal de la Montagne*, n° 107 du 10 ventôse an II - 28 février 1794.
67. « Discours de la citoyenne Lucidor F. Corbin, Créole républicaine prononcé par elle-même au temple de la raison, an 2e de la Liberté », dans *La Révolution française et l'abolition de l'esclavage ; textes et documents*, Paris, E.D.H.I.S., 1968, t. XI, n° 10.
68. *Le Batave ou le Nouvelliste Étranger*, n° 377 du 9 ventôse an II - 27 février 1794 ; *Le Mercure Universel*, n° 1084 du 11 ventôse an II - 1er mars 1794 ; BNF 4-LC2-795, *Rougyff ou le Franc en Vedette*, n° 85 du 26 ventôse an II - 16 février 1794 ; *Le Journal de la Montagne*, n° 107 du 10 ventôse an II - 28 février 1794.
69. F. GAUTHIER, « Le rôle de Julien Raimond dans la formation du nouveau peuple de Saint-Domingue, 1789-1793 », dans *Esclavage, résistances et abolitions*, Éd. du C.T.H.S., 1999, pp. 223-234.
70. J.-C. HALPERN, « Les fêtes révolutionnaires et l'abolition de l'esclavage en l'an II », *art.cit.*

RÉSUMÉS

L'étude scénographique des fêtes en faveur de l'abolition de l'esclavage en France (février - juillet 1794) apporte de nombreux éléments nécessaires à la compréhension de cet événement majeur de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen. Quelques-unes de ces fêtes furent rapportées avec précision nous permettant ainsi d'étudier de manière plus approfondie la liberté des nouveaux citoyens de couleur et de faire de nouvelles découvertes. On distingue différents moments tout au long de ces festivités : la fête prenait la forme d'un cortège à la suite duquel un représentant du peuple ou une personne représentative prenait la parole ; on remarque la présence de symboles, en effet la montagne, l'arbre de la liberté, le bonnet phrygien étaient indissociables de ces fêtes ; la séance de l'abolition de l'esclavage à la Convention nationale du 16 pluviôse an II - 4 février 1794 fut rejouée dans les fêtes ; enfin on retrouve dans ces célébrations une matérialisation de la devise Liberté - Égalité - Fraternité dans le partage des émotions et de la nourriture et par la présence physique ou la lecture de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le rituel marqua fortement le déroulement de ces cérémonies. En étudiant de près les similitudes qui existaient entre ces festivités, nous avons remarqué la présence significative des citoyens de couleur et de fait leur présence en métropole.

Study Scenographic of the Festivals in Favour of the Abolishment of Slavery in France (February-July 1794). Scenographic studies of the assemblies in favor of the abolishment of slavery in France (February - July 1794) brings to light many facts which are necessary to comprehend the major event, the revolution of rights and the citizen. At some of these gatherings, precise information was reported which had allowed further study and understanding of the freedom of our new citizens of color and to help us make newer discoveries. One characterizes various moments throughout these festivals : the meetings began with a procession and ended with a representative of the people or a spoke-person giving a speech. One notices the presence of symbols (the mountain, the tree of freedom and the phrygian cap) which were highly discernable at these festivities ; the meeting to abolish slavery at the National Convention of 16 pluviôse, year II, February 4, 1794 were delightfully portrayed in these festivities. Lastly, one finds in these celebrations the appearance of the motto Liberty, Equality, and Brotherhood as well as the sharing of emotions, food, physical presence and the reading of the declaration of the rights of man and the citizen. This ritual strongly marked the course of these ceremonies. While studying the close similarities which existed between these festivities, we notice the significant presence of the citizens of color, noting their presence in the country.

INDEX

Mots-clés : fêtes, symboles, abolition de l'esclavage, citoyens de couleur, rituel